LE VIGNOBLE NANTAIS EN GRANDE DIFFICULTE,

Certains, avec des arrières pensées politiques, ont cru intelligent d'intégrer les vins du Pays Nantais dans les vins de Loire.

Sous le prétexte d'une meilleure visibilité à l'international, le vignoble Nantais à quitté la Bretagne, pour aller rejoindre les concurrents du « Val de Loire », tournant le dos à la mer et ses dérivés (fruits de mer, poissons etc..)

Les résultats sont désastreux.

Aujourd'hui, on constate que des centaines de viticulteurs du Pays Nantais ont disparu, et qu'une grande partie de ceux qui restent sont en grande difficulté.

Plus de 3000 Hectares de vignes ont été arrachés.

Les Vins du Pays Nantais, sont désormais difficilement identifiables, masqués derrière des appellations étrangères à leur terroir, et une « Fleur de Lys » du val de Loire, alors que c'est l'Hermine qui est notre symbole, présent sur les blasons de 4 communes sur 5 du vignoble. Une image brouillée, une perte de notre identité de vins liés à l'Océan, vins marins, seul vignoble de Bretagne. Imaginez les vins d'Alsace devenir « vins du Rhin » ?

Alors que « Produits en Bretagne » regroupant des centaines d'entreprises et des milliers d'emplois, recueille l'adhésion des consommateurs et se développe, les vins du pays Nantais disparaissent, au profit des vignobles concurrents.

Les Vins du Maine et Loire se nomment « Vins d'Anjou », les vins d'Indre et Loire se nomment « Vins de Tourraine », pourquoi les vins Nantais ne s'appellent plus « Vins de Haute-Bretagne »?

Blason de Loire-Atlantique (44)





United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

> Organisation das Nations Unios pour l'éducation, la science et la culture

Organización da las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura

Организация Объединенных Наций по вопросои образования, науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、· 科学及文化组织 .

Secteur de la Culture

Monsieur Jean-Yves BOURRIAU BRETAGNE REUNIE Comité Local de NANTES 12, place du Pilori 44000 NANTES

24 juillet 2009

Réf.: WHC/74/1703/FR/JSW/MR

Monsieur.

Vos courriers du 6 juin et du 20 juillet derniers, cosignés par M Paul Loret, concernant les limites du site de « Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes », bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 2000, me sont bien parvenus, et je vous en remercie.

Arès vérification dans le dossier de candidature de ce site pour inscription sur la Liste du patrimolne mondial (disponible au : http://who.unesco.org/fr//list/933/documents/), il s'avère que le Château des Ducs de Bretagne à Nantes et les vignobles nanțais ne font pas partie du périmètre du bien inscrit. Toute décision concernant le choix du site et les limites géographiques d'un bien proposé pour inscription sur la liste du patrimolne mondial incombent aux Etats parties à la Convention du patrimolne mondial, en l'occurrence la France.

C'est pourquoi nous envoyons copie de vos courriers aux autorités nationales compétentes, notamment à la Délégation permanente de France auprès de l'UNESCO pour les sultes à donner à vos remarques.

Je saisis cette occasion pour vous remercier de l'intérêt que vous manifestez envers le patrimoine mondial, et vous prie de croire; Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Mechtild Rössler

Chef, Section Europe et Amérique du Nord

Centre du patrimoine mondial

Cc: Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO Commission nationale française pour l'UNESCO Ministère de la Culture et de la Communication / DAPA Mission Val de Loire

7, place de Fontenoy 75352 Paris 07 SP, France Tél. : +33 (0)1 45 68 14 40 Fax : +33 (0)1 45 68 55 70